



**Par dépôt électronique et poste**

Le 4 septembre 2019

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Yves Fréchette**  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4e étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
Tél. : 514 289-2211, poste 6925  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2020  
Votre dossier : R-4096-2019  
Notre dossier : R057792 YF

---

Chère consœur,

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») souhaite donner suite à la décision procédurale D-2019-095, où la Régie indique ce qui suit :

*« [13] La Régie note que le Transporteur entend déposer, dès que les résultats de l'appel d'offres d'Hydro-Québec dans ses activités de production actuellement en cours seront disponibles, une preuve complémentaire dans laquelle il proposera les paramètres de remboursement du réseau collecteur des centrales photovoltaïques ainsi que les modifications applicables aux Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec (Tarifs et conditions).*

*[14] A des fins, notamment, de planification de traitement du dossier, la Régie demande au Transporteur de préciser les dates anticipées d'obtention des résultats de cet appel d'offres et du dépôt de la preuve complémentaire à l'appui de la modification demandée de la section B des Tarifs et conditions. »*

En écho aux demandes de la Régie, le Transporteur mentionne que la date anticipée d'obtention des résultats de l'appel d'offres se situe entre le 16 et le 20 septembre 2019. Le dépôt de la preuve complémentaire du Transporteur serait le 4 octobre 2019.

Avec pour objectif que l'audience débute le 27 novembre 2019, le Transporteur suggère, si la Régie le croit utile, qu'un calendrier procédural spécifique pour traiter isolément de cet aspect soit mis en place. À titre indicatif, le Transporteur propose ce qui suit :

- 4 octobre : Dépôt de la preuve complémentaire du Transporteur ;
- 11 octobre : Demandes de renseignements au Transporteur ;
- 23 octobre : Réponses aux demandes de renseignements par le Transporteur ;
- 1<sup>er</sup> novembre : Mémoires des intervenants ;
- 8 novembre : Demandes de renseignements aux intervenants ;
- 15 novembre : Réponses aux demandes de renseignements par les intervenants ;
- 27 novembre au 6 décembre : Audience.

Veillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Yves Fréchette*

Me Yves Fréchette

c.c. Intéressés (par courriel seulement)